

## **Compte rendu de séance de Conseil Municipal**

Séance du 4 Octobre 2021

L'an 2021 et le 4 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de  
MARGUIN Edith Maire

**Présents** : Mme MARGUIN Edith, Maire, Mmes : BRANCHEREAU Céline, LE LUDEC Sonia, SAULNIER Gisèle, VIVIEN-MORIN Catherine, MM : CHOBLET Jean-Noël, EVENO André-Marie, GARNIER Jean-Yves, LECOEUR Rodolphe, LORÉE Kevin, LUCIEN Romain, MALARY Stéphane, MARECHAL William

Absent(s) ayant donné procuration : M. MEAUDE Cyril à M. GARNIER Jean-Yves  
Absent(s) : Mme HALOPEAU Mélanie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 30/09/2021

**Date d'affichage** : 30/09/2021

### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de Châteaubriant  
Le : 14/10/2021

Et publication ou notification

Du : 14/10/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LECOEUR Rodolphe

### **Objet(s) des délibérations**

## **SOMMAIRE**

FINANCES - Décision Modificative n°2 : Electrification du rideau métallique Commerce - 2021\_35

**FINANCES - Décision Modificative n°2 : Electrification du rideau métallique Commerce  
réf : 2021\_35**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le rideau métallique qui sécurise l'entrée du commerce communal est en panne et reste bloquée en position ouverte. L'entreprise qui a installé le rideau anti intrusion, est intervenue pour faire la réparation. Celle-ci préconise l'installation d'un moteur sur le rideau, en effet, le poids et la taille justifie une remontée électrique plutôt que manuelle. L'ouverture et la fermeture manuelle endommage l'installation.

L'entreprise EMCG, titulaire du marché de menuiseries extérieures, a transmis un devis d'un montant de 3 786,68€ TTC.

Afin de prévoir cette dépense au budget principal section investissement Mme le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

Opération 14 Voirie Communale Article 2152 Installation de voirie	- 2 100,00€
Opération 25 Autre bâtiment Article 2313 Construction	2 100,00€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE la décision modificative n°2 telle que détaillée ci-dessus**

**AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)